L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — No 73, Rue de Chartres, entre Conti & Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 JUIN 1862.

G. F. WEISSE, E. DUFOUR, F. LIMET, S. HABBY — Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 20 JUIN.

AUX ABONNÉS À LA SEMAINE. Les porteurs sont autorisés à prendre des abonnés à la semaine à raison de 25 cents.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Scott, à 11 heures, dans la rue de la Douane, No 132—meubles.
Par Hoffman et Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 61—marchandises sèches, chaussures, &c.

Les étrangers.

Il nous a semblé que, dans les circonstances actuelles, un aperçu rétrospectif, fait dans un esprit complètement impartial, des difficultés de la situation dans laquelle se sont trouvés les étrangers résidant à la Nouvelle-Orléans, ne serait pas sans intérêt ni peut-être sans utilité. Ce que nous disons de la neutralité prescrite aux Français peut également s'appliquer aux citoyens des autres nations qui ont reconnu aux Confédérés la qualité de belligérants.

La proclamation de l'empereur Napoléon III publiée dans le *Moniteur* du 11 juin et connue ici dans le courant de juillet, reconnaissait, par suite de l'état de guerre, deux parties belligérantes, déclarait une neutralité absolue de la part de la France et recommandait aux Français résidant soit en France, soit à l'étranger, d'observer la même neutralité. Le décret prescrivait aux Français de ne commettre aucun acte qui pût être considéré comme hostile à l'une des deux parties belligérantes. Il faut examiner comment dans la pratique cette neutralité pouvait être observée. Au Nord comme au Sud un grand nombre d'étrangers, par esprit d'aventure, par sympathie, ou par nécessité, s'enrôlèrent dans les armées sans s'inquiéter de la question de neutralité. De ceux-là nous n'avons pas à nous occuper; parlons seulement de ceux qui sont restés chez eux.

Il est un fait incontestable, c'est que les étrangers n'ont joué aucun rôle dans les événements qui ont amené la sécession, et l'on peut dire, même, que la grande majorité d'entre eux n'ont pas vu sans déplaisir et sans inquiétude commencer une révolution dont la portée et les conséquences étaient inconnues de ceux qui étaient à la tête du mouvement. Nous ne nierons pas que les étrangers résidant au Sud ont dû faire des vœux pour qu'Abraham Lincoln ne fût pas élu Président des Etats-Unis, parce que le simple bon sens les avertissait que cette élection serait le signal d'un conflit. Mais ils n'ont pris, directement ou indirectement, aucune part ni aux élections présidentielles, ni aux élections conventionnelles qui ont suivi. La guerre offrait trop de dangers pour leurs intérêts pour qu'ils la désirassent; mais enfin, la guerre a éclaté et le conflit s'est engagé.

Pour qui ont été les sympathies de gens établis depuis des années dans un pays, avec lequel ils étaient plus ou moins identifiés par leurs intérêts, leurs relations journalières et quelquefois leurs liens de famille, c'est ce qu'on aurait tort de rechercher, car là n'est pas la question. De quelque côté qu'aient été les sympathies des étrangers, ils n'ont pas eu le choix sur la conduite à tenir; elle leur a été imposée par les circonstances. Les quarante ou cinquante mille étrangers qui habitent la Nouvelle-Orléans n'y sont pas venus pour assister ou pour prendre part à une guerre civile; ils y étaient depuis longtemps et ils avaient, en échange des privilèges dont ils jouissaient en vertu de traités réciproques, contribué à la prospérité de la ville par leur travail, par leur industrie et par leurs capitaux.

La guerre éclatant, dira-t-on qu'ils devaient quitter le pays plutôt que de s'exposer à violer la neutralité? Ce serait déraisonnable de croire que la moitié de la population d'une grande ville put liquider ses affaires et déménager de l'autre côté de l'Atlantique du jour au lendemain. Dès le début de la guerre, d'ailleurs, un obstacle insurmontable vint s'opposer à la rentrée des étrangers dans leurs foyers; ce fut le blocus établi par les Etats-Unis aussi bien du côté de la terre que du côté de la mer. Dans l'impossibilité de partir, les étrangers se trouvèrent dans la situation où sont les passagers à bord d'un navire, c'est-à-dire sous les ordres du capitaine, et ils étaient forcément soumis aux lois du gouvernement *de facto*, aux lois des Etats Confédérés comme aux lois de la Louisiane. Viendra-t-on leur faire un crime d'avoir rempli des obligations auxquelles ils n'étaient pas libres de se soustraire? Qui pouvait les protéger contre l'application de la loi de milices votée par la législature et sanctionnée par le gouverneur de l'Etat de la Louisiane? Ce n'étaient ni les Etats-Unis, ni leurs propres gouvernements, car les premiers n'avaient alors aucune autorité dans l'Etat, et les seconds n'avaient pas reconnu les Etats Confédérés. Ce fut alors que, grâce à l'initiative du consul de France, il intervint un arrangement qui permit aux étrangers de s'organiser en gardes purement urbaines. Ces gardes ne reçurent d'armes et de munitions que le jour où elles eurent à protéger l'ordre public et à sauver la ville du pillage et de l'anarchie.

L'intervention officieuse du consul de France dans cette question des milices reçut l'approbation de son gouvernement. Il nous souvient qu'à l'occasion du rôle joué par les consuls étrangers dans le Sud, ils furent l'objet d'attaques de la part de certains journaux qui prétendaient ne pas reconnaître leur caractère, et qui voulaient qu'on repoussât toute intervention de leur part. Aujourd'hui, on accuse ces mêmes consuls parce qu'ils cherchent à faire valoir, auprès d'un gouvernement reconnu et ami, ce qu'ils considèrent comme les droits de leurs nationaux.

Plus tard, quand la Nouvelle-Orléans fut assiégée, la loi martiale fut proclamée et tous les habitants mâles, âgés de plus de 16 ans, durent aller prêter un serment. Pour tous ceux qui se disaient citoyens du pays, ce serment était un serment d'allégeance; pour les autres, l'ordre du général Lovell était ainsi conçu:

"Ceux qui se disent étrangers jureront d'obéir aux lois de cet Etat et des Etats Confédérés aussi longtemps qu'ils auront la permission d'y rester, et de ne révéler, en aucune circonstance, à nos ennemis, rien de ce qui concerne les affaires militaires et politiques du pays."

L'obéissance aux lois du pays où l'on réside est de droit commun, et quant à l'obligation de ne rien révéler, elle n'avait rien de contraire à la neutralité et elle rentrait dans la catégorie des précautions que prend dans tous les pays le commandant militaire d'une ville en état de siège. Aujourd'hui, la Nouvelle-Orléans se trouve sous l'autorité du gouvernement des Etats-Unis, et il s'ensuit que les résidents étrangers sont soumis aux lois de ce gouvernement.

Mais il nous semble que leur position devrait être plus favorable qu'elle ne l'était sous l'ancien ordre de choses. Car, si le gouvernement Confédéré les a soumis à tort à certaines obligations, ils n'ont eu aucun moyen de réclamer puisque leurs gouvernements n'avaient pas de rapports avec celui de Richmond; tandis que maintenant ils sont sous la protection de traités internationaux et ont affaire à un gouvernement qui est en rapports de paix et d'amitié avec ceux de leurs pays respectifs. Rappelons aux étrangers, en général, le rôle qu'ils ont eu sous un état de choses qui n'avait pas été établi par eux et contre lequel ils ne pouvaient ni ne devaient s'élever, — nous ajoutons qu'il serait peu politique de leur faire un procès de tendance.

Ceux qui ont pris une part active aux hostilités ont perdu leur qualité d'étrangers, et ils subissent le sort de la guerre; mais ceux qui sont restés passifs ne peuvent être considérés que comme ayant obéi aux lois des Etats-Unis pendant tout le temps où ces lois ont cessé d'être en vigueur et ont été, au contraire, remplacées par d'autres lois. Pour l'avenir, les étrangers n'ont d'autre désir que de contribuer, comme par le passé, par leur travail, à rendre la Nouvelle-Orléans heureuse et prospère.

TAXE SUR LES BILLETS DE BANQUE.—Le *World* de New-York, du 31 dernier, publie une communication d'un de ses correspondants qui propose l'application des émissions de billets de banque au moyen d'une forte taxe qui rendrait cette circulation improfitable. Le même correspondant propose ensuite l'établissement permanent d'un papier gouvernemental qui prendrait la place du papier des banques. Le *World* dit que la circulation des billets de banque dans les Etats du Nord est d'environ $150,000,000, avec une circulation de $2.50 par tête moyen. Il est évident, suivant ce journal, que les $150,000,000 en billets ayant cours légal qui sont en circulation de $6 et au-dessus, que l'intention d'émettre dans les Etats [illegible] au lieu de remplacer les billets de banque [illegible] qu'ajouter une autre circulation [illegible] moment.

Il nous semble que le Nord montre ici une [illegible] extraordinaire et peu en harmonie avec ses précédents de confiance et d'audace. En 1776, le congrès de Philadelphie qui avait à soudoyer seulement des armées de 20,000 hommes, lesquelles étaient souvent réduites à 15,000, à 8,000, même à 3,000, avait, au bout de trois ans de guerre, émis pour près de 200 millions en papier, "papier du continental"; et bien que cela fût grand, à cette époque, il ne trouva pas moins le moyen de renouveler le papier par diverses combinaisons qui lui facilitèrent la continuation de la résistance. M. Chase serait-il moins habile que le congrès de 1778 et, après un an de guerre seulement, serait-il plus embarrassé? Cette question d'argent, nous en convenons, est chose fort grave et qui inquièterait des financiers plus renommés que lui. Nous avons peine à croire, cependant, qu'avec les ressources dont le gouvernement fédéral dispose, ressources de population, de territoire, de production et de commerce, il ne puisse maintenir le crédit de ses billets sans taxer, pour les discréditer, les billets des banques. C'est ce que les législatures du Sud n'ont pas osé faire et n'ont pas fait, bien que cela eût été très favorable à la circulation des billets confédérés. Mais le revenu des douanes, la vente des terres, vente qui produit toujours plus en raison de l'immigration européenne, devraient suffire au crédit des émissions fédérales parlementairement autorisées. La difficulté principale est de convaincre le peuple du Nord que les dépenses de la guerre seront bientôt réduites et que les subsides votés par le congrès ne seront pas arbitrairement dépassés.

CORRESPONDANCE. — Nous recommandons aux Gardes Confédérés, aux officiers et aux soldats qui ont servi dans l'armée Confédérée la lettre suivante adressée par le général Shepley au général S. M. Westmore:

Quartier-Général du Commandant Militaire de la Nlle Orléans,
Hôtel de Ville, 18 juin 1862.

Gen. S. M. Westmore,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre par laquelle vous me demandez si vous êtes compris avec votre état major et le régiment des Gardes Confédérés dans la disposition de mon ordre général No 13.

Par les termes de cet ordre les officiers et les soldats qui ont servi dans l'armée Confédérée et qui se trouvent maintenant en ville, sont requis de se conformer aux prescriptions de cet ordre.

Les seules questions alors qui peuvent s'élever dans l'esprit de quelqu'un qui doute qu'il soit sujet aux exigences de l'ordre sont: La première—Suis-je officier ou soldat?—La seconde: ai-je servi dans l'armée Confédérée?—Les Gardes Confédérés composant un régiment de votre brigade, avec deux compagnies de cavalerie, (les Guides et les Hussards) sous votre commandement, furent, le 8 mars 1862, par une acceptation du gouverneur Moore sur les rôles, qui comprenaient en même temps vous et votre état major, transférés au général Lovell, de *l'armée confédérée, pour la défense locale.*

Obligées ainsi de faire leurs rapports à un major général de l'armée Confédérée, conformément aux ordres du gouverneur Moore, ces forces entrèrent au service de l'armée confédérée. Les ordres subséquents qui ont disposé les Gardes Confédérés de remplir les devoirs du service au camp Moore, où ils avaient stationné, ne licencièrent dûment ni les officiers ni les soldats. Ils restèrent et sont encore aujourd'hui officiers et soldats et non simples citoyens. Ce sont des officiers et des soldats qui ont servi dans les rangs de l'armée confédérée et les termes de l'ordre les concernent clairement.

Pour éviter l'erreur, et en même temps, pour définir clairement l'état d'une autre classe de personnes, ci-devant officiers et soldats, je déclare que l'ordre ne s'applique, ni par les termes ni par l'esprit, aux officiers et soldats régulièrement libérés du service avant l'arrivée des forces fédérales. Ces personnes ont cessé d'être officiers ou soldats du jour de leur décharge.

Bien qu'elles aient été au service de l'armée Confédérée, elles ne doivent pas être considérées comme désignées et elles ne sont pas désignées dans les termes de l'ordre.

Avec grand respect,
G. F. SHEPLEY,
Commandant militaire de la Nouvelle Orléans.
JAS. E. DURHAM, secrétaire.

OUVRIERS TISSEURS EN ANGLETERRE.— D'après un retour de l'état des fabriques de coton en activité, publié dans un journal de Manchester, il paraît que de 1,678 moulins, employant communément 350,000 artisans, 497 seulement travaillent le temps ordinaire, 903 travaillent de 2 à 5 jours par semaine et 278 sont entièrement suspendus. Quant aux ouvriers, voici la tâche qui leur reste: 92,000 travaillent le temps ordinaire, 200,000 travaillent la moitié de la semaine, terme moyen, et 58,000 sont tout à fait sans travail. Il y a eu une petite amélioration dans les retours depuis trois mois, et cette amélioration est due au coton de Surate.

Nouvelles de la Virginie.

Nous recevons les journaux de New York du 1er, du 2 et du 4 juin. Ces dates indiquent que les nouvelles contenues dans ces journaux ne peuvent rien nous apprendre de fort intéressant du théâtre de la guerre, puisque déjà, samedi dernier, nous avons publié des dépêches de Richmond du 10 et des extraits du *New York Herald* du 5. Ainsi, dans les détails que nous empruntons aux feuilles du Nord, apportés par le *Kensington*, nos lecteurs ne trouveront rien qui ne soit relatif aux batailles livrées près de Richmond le 31 mai et le 1er juin et aux mouvements militaires précédemment annoncés dans la vallée de la Shenandoah. Nous commencerons par reproduire le rapport officiel du Gén. McClellan sur la bataille du 31 mai:

Champ de bataille, 1er juin.

Nous avons eu une bataille acharnée, dans laquelle les corps des généraux Sumner, Heintzelman et Keys ont été engagés contre des forces supérieures.

Hier, à 1 heure, l'ennemi profitant d'un orage qui avait inondé la vallée de Chickahominy, a attaqué nos troupes sur le flanc droit. La division du Gén. Casey, qui était en première ligne, a reculé en désordre et d'une manière inexplicable. Il en est résulté une confusion temporaire, pendant laquelle les canons et les bagages ont été perdus; mais les généraux Heintzelman et Kearney ont très bravement fait avancer leurs troupes, et ce mouvement a arrêté l'ennemi.

En même temps, cependant, nous avons réussi, en faisant de grands efforts, à lancer les divisions Pedgwick et Richardson qui ont chassé l'ennemi à la pointe de la baïonnette, couvrant le terrain de ses morts.

Ce matin l'ennemi a essayé de renouveler le combat mais il a été repoussé.

Nous avons fait beaucoup de prisonniers et, parmi eux, le Gén. Pettigrew et le Col. Long. Notre perte est lourde, mais celle de l'ennemi doit être énorme.

A l'exception de la division Casey, les hommes se sont bien comportés.

Plusieurs belles charges à la baïonnette ont été exécutées. Le régiment du Second Excelsior en a fait deux aujourd'hui.

GEORGE B. MCCLELLAN,
Major Général Commandant.

Nous trouvons dans une lettre adressée de Washington le 1er juin, au *Herald* de New York du 2, les détails suivants sur l'emploi d'un ballon par les Fédéraux.

Pendant toute la bataille de ce matin, le ballon du professeur Lowe dominait la terrible scène à une hauteur d'environ 2000 pieds. La communication télégraphique du ballon avec le Gén. McClellan en connexion directe avec les fils de fer, a été heureusement maintenue; M. Park Spring, de Philadelphie, agissant comme opérateur. Chaque mouvement de l'ennemi était découvert et à l'instant même annoncé. C'est pour la première fois, dit-on, qu'une reconnaissance en ballon a réussi pendant une bataille et certainement c'est la première fois qu'une station télégraphique a été établie dans le vide pour faire connaître les mouvements de l'ennemi et les progrès d'une bataille. Les avantages de cette opération ont dû être immenses pour le général McClellan.

Le Herald dit:

Le général McClellan était sur le champ de bataille et en présence a eu sur les soldats un effet *inspirateur*. Nous n'avons pas encore reçu la liste complète des tués et des blessés, mais nous en publions une assez longue contenant les noms de ceux qui ont succombé glorieusement en défendant leur pays. On assure que Jefferson Davis était présent à l'action de dimanche. Le désastre a été si grand que les généraux rebelles n'ont pu rallier leurs troupes; ce ils ont été obligés de se replier sur Richmond dans la journée de lundi.

NOUVEAUX DÉTAILS.

Nous empruntons les détails suivants à une lettre écrite le 2 juin de White House, Virginie, et adressée au *Herald* de New-York:

"L'attaque de samedi a été faite par l'ennemi contre notre aile gauche et le centre. Elle a été aussi subite que redoutable par le nombre des assaillants. L'objet des Confédérés était de tourner notre aile gauche. Le combat a duré toute la journée, et nos troupes ont été forcées de reculer jusqu'à leur première ligne de défense. Samedi soir, le résultat de la lutte était favorable aux Confédérés. Le lendemain, dimanche, notre aile gauche et le centre ont pris l'offensive, sous le commandement du général Heintzelman. Celui-ci devait reprendre possession du terrain perdu, à quelque prix que ce fût. Il fut ordonné de ne céder tout son corps d'armée. C'était l'œuvre du général McClellan, et il a été exécuté avec une rare bravoure. Notre perte à ce moment est de trois à quatre mille hommes, dont un grand nombre d'officiers. Le feu de notre artillerie a été terrible. Chaque décharge [illegible] troués dans les rangs ennemis. Nos troupes se sont en général admirablement conduites. Je dois dire néanmoins qu'une brigade de la division Casey a fui samedi.

"Les blessés ont été transportés pendant toute la journée d'hier par les trains du chemin de fer: sept cent cinquante d'entre eux ont été placés à bord du steamer *Commodore* et quatre cent cinquante sur le *Knickerbocker*, qui les ont conduits à la forteresse Monroe. Trois cent cinquante ont été dirigés sur Norfolk.

"Tout le huitième régiment de l'Alabama a été fait prisonnier par nos troupes.

"Vous savez que grâce à la conduite de la division du général Casey nous avions été taillés en pièces et perdu une partie considérable du terrain. Le général McClellan avait résolu de reconquérir ce terrain et, comme je vous l'ai déjà dit, il a réussi. Voici comment il s'y est pris:

Ballon d'observation.

"Après avoir arrêté son plan de bataille, il fit ses préparatifs pour se porter en avant; il fit monter un ballon captif à deux mille pieds d'élévation. Ce ballon renfermait une batterie galvanique et un fil de fer qui en descendant le mettait en communication avec le quartier-général du McClellan où se trouvait un autre appareil télégraphique. Les électriciens du haut de leur observatoire aérien envoyaient au commandant en chef dépêches sur dépêches, décrivant minutieusement le terrain, le nombre des troupes ennemies, les mouvements, &c. Au moment où les confédérés s'avançaient de nouveau contre nos forces, dans l'espérance d'en compléter la destruction, les observateurs dans le ballon se sont hâtés de faire savoir au commandant en chef l'ordre dans lequel approchaient les confédérés, et ce dernier a pu se préparer à les recevoir et a réussi à les repousser.

"L'ennemi voyant que de quelque côté qu'il se portait il se heurtait à des masses supérieures, là même où il ne pensait pas rencontrer d'obstacle, a cherché à se débarrasser du ballon dont la présence lui était si nuisible. Un canon rayé a été pointé sur l'aérostat et bientôt des bombes sont venues éclater dans le voisinage du navire aérien. Les électriciens ont du donner le signal de la descente, mais seulement pour changer de positions, et peu après ils planaient de nouveau dans l'espace et cette fois hors de la portée des pièces rayées. Voyant des corps de troupes considérables venir de l'autre côté de Richmond, ils se sont empressés d'en donner avis à McClellan. Ils voyaient sortir de leurs retranchements brigades sur brigades, mais dès que celles-ci se présentaient sur le champ de bataille elles étaient étonnées de rencontrer des troupes prêtes à les recevoir. Les Confédérés semblaient ne pouvoir s'expliquer ces dispositions et cette résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Sur chaque point où ils se portaient, ils rencontraient les fédéraux, grâce aux avis des électriciens qui, assis dans leur nef chétive et perdus dans l'espace, contemplaient la lutte terrible et grandiose qui avait lieu sous leurs pieds. Ce devait être un incomparable spectacle. Ils étaient si bien placés pour tout voir, qu'à l'aide de fortes lunettes d'approche ils auraient pu lire sur les drapeaux le numéro des régiments, et ils auraient également été à même de transmettre à McClellan le nom des généraux confédérés, s'ils les avaient connus personnellement. L'électricité a joué un grand rôle dans cette bataille et si les confédérés avaient eu, de leur côté, un ballon, nous aurions eu peut-être le spectacle d'un combat se livrant à deux mille pieds au-dessus de nos têtes et dans le voisinage des nuages.

"On avait dit à l'ennemi, samedi matin au moment de marcher contre nous, que les yankees avaient des vivres pour toute une année à la rivière Pamunky, et que ces vivres seraient à lui dans les trente six heures. C'était donc du sang qu'il venait échanger contre du pain."

Voici maintenant la conclusion d'une dépêche adressée du quartier général du général McClellan, et dont la transmission avait été interrompue dans la nuit de lundi:

Quartier général de McClellan, 2 juin.

Dimanche, aussitôt qu'il fit jour, le combat fut renouvelé par le général Sumner avec un succès marqué et dura presque toute la journée. Les rebelles furent repoussés sur tous les points avec de grandes pertes. On peut estimer à 2 milles le terrain gagné par le général Sumner. Le général Heintzelman a reconquis, dimanche, le terrain perdu la veille par le général Casey.

Nos pertes dans les deux jours d'engagement en tués et blessés s'élèvent à environ 3,000. Beaucoup de soldats manquent, qui, s'étant égarés, reviendront probablement.

Le pays où la bataille a été livrée est marécageux, avec d'épaisses broussailles. On s'est battu presque toujours dans les bois. La nature du terrain a presque rendu l'artillerie inutile.

Les deux ballons ont été employés hier.

Quartier-général, 3 juin.—Toutes les troupes ont quitté Richmond et ont marché dans la direction du champ de bataille.

Le général McClellan est arrivé le samedi soir, et depuis il ne s'est plus absenté et a dirigé les mouvements en personne.

Dans une charge à la baïonnette 173 rebelles ont été tués. Tous les ennemis tués et la plupart de leurs blessés sont tombés entre nos mains. Le nombre des Confédérés tués est porté à 1,200.

Le chemin de fer a rendu un inestimable service. Les chars sont venus jusqu'à un mille et demi du champ de bataille, apportant des munitions et des approvisionnements. Les blessés étaient transportés immédiatement dans les chars et envoyés à White House.

Le général Howard a été blessé deux fois au bras.

Le colonel Miller, du 81e de Pennsylvanie et le colonel Ripley de Pittsburg, ont été tués.

Le colonel Campbell, de la Pennsylvanie, a été blessé à la cuisse.

Nous avons fait cinq cents prisonniers, et, parmi eux, plusieurs officiers supérieurs.

Le lieutenant Washington, aide-de-camp du général Joe Johnston, a été fait prisonnier.

Nos hommes se sont avancés jusqu'à Fair Oak, à cinq milles de Richmond.

Jeff Davis et Letcher étaient tous deux présents à la bataille.

Le général Hooker a fait une reconnaissance aujourd'hui jusqu'à quatre milles de Richmond sans rencontrer l'ennemi en force.

Les avant postes confédérés se maintenaient en vue, mais ils reculaient à notre approche.

L'ennemi avait jeté son principal corps d'armée, composé de ses meilleures troupes, sur notre aile gauche, dans le but de l'écraser. Il a été battu après deux jours de combat et forcé à la retraite.

Washington, 3 juin.—Le département n'a pas reçu d'autres détails sur la dernière bataille près de Richmond.

VALLÉE DE LA SHENANDOAH.—Dans notre numéro de samedi dernier, nous avons donné des dépêches de Richmond du 10 juin, adressées à un journal de Mobile et relatives aux opérations du général confédéré Jackson, dans la vallée de la Shenandoah. Les journaux de New York, du 4, contiennent la contre-partie de ces dépêches, c'est-à-dire celles qui ont été adressées par les *fédéraux*:

Woodstock, Va., 2 juin 1862.—L'ennemi a été chassé de Strasburg hier soir par l'avant-garde du général Frémont, et a été poursuivi de près par les forces de Frémont et la brigade de cavalerie du général Bayard. Il s'est arrêté plusieurs fois, et les escarmouches ont été continuelles, mais sans beaucoup de perte. Le colonel Pilson, chef de l'artillerie et un des aides du général Fremont ont été blessés. L'ennemi a campé à trois milles au-delà de Woodstock et occupe le village. Nous avons pris 300 prisonniers et on en amène constamment.

Quartier-général du général Frémont, Woodstock, 2 juin.—Le général Fremont après avoir occupé Strasburg, hier soir, a été obligé par l'obscurité, l'orage, et la fatigue de ses hommes de retarder sa marche jusqu'à ce matin. On a repris à 6 heures la poursuite de l'ennemi et on l'a continuée toute la journée. L'avant garde du général McDowell a atteint Strasburg ce matin et a reçu l'ordre d'aller en avant avec la cavalerie et l'artillerie. L'ennemi pour retarder la poursuite a essayé de prendre pied dans trois fortes positions, mais il a été chassé avec perte de chacune d'elles. L'arrière garde de Jackson a passé cet après-midi pour Woodstock que la tête de sa colonne avait traversé ce matin.

Un grand nombre de personnes ont été pris. La marche rapide de Fremont combinée avec le mouvement de McDowell a délivré la vallée de la Shenandoah et la Virginie du Nord. Jackson sera atteint, forcé de se battre ou de perdre tout son terrain.

Williamsport, 2 juin 1862 — D'après les derniers rapports de Middleton, une bataille est engagée. Le bruit courait à Harper's Ferry que Jackson avait été défait hier à Winchester et qu'il retraitait vers Buecker's Ferry. On dit aussi que le général Siegel prend le commandement de l'armée à Harper's Ferry, sous le général Banks.

Hagerstown, 2 juin.—Un soldat libéré sur parole est arrivé ici de Winchester; il dit que Jackson et Ashby étaient à Winchester samedi à 1 heure. Dimanche matin leur armée se mit en mouvement vers Strasburg. Dimanche matin au point du jour il entendit une canonnade dans la direction de Middleton jusqu'à son arrivée à Martinsburg. Des rebelles lui dirent que Jackson avait rencontré les forces de Shields et de Frémont à Middleton et qu'il avait été battu et avait perdu dix canons. Suivant les renseignements reçus, Jackson avait 21 régiments d'infanterie et 52 canons.

Les rebelles prétendent avoir fait 2,000 prisonniers.

Washington, 3 juin 1862. — Des avis de la vallée de la Shenandoah indiquent une course dans laquelle l'armée de Jackson tient la tête.

Le Herald du 4 contient ce qui suit:

Nos nouvelles de la colonne du général Banks sont datées de lundi soir. Toute la vallée de la Shenandoah est débarrassée des rebelles par les mouvements combinés des généraux Shields, Frémont et McDowell. Les rebelles ont été attaqués à Strasburg par les forces de Frémont dimanche soir et poursuivis lundi par les troupes de Frémont, Shields et Bayard; leur dispersion a été complète.

CORINTHE.—Une feuille fédérale donne sur l'évacuation de cette ville des détails qui prouvent que cette opération a été conduite avec beaucoup d'habileté. L'étendue des travaux de terrassement exécutés par les Confédérés était considérable. Les fortifications élevées par eux couvraient un espace de cinq milles du chemin de Memphis et de Charleston au chemin de Mobile et de l'Ohio; mais elles étaient loin d'avoir la force que leur apparence faisait supposer, et on tout temps on aurait pu les prendre facilement d'assaut, si cette manière de pousser la guerre eût été, de nos jours, plus à la mode. Une tentative d'assaut est d'autant mieux prévue que les Confédérés n'avaient pas l'intention de garder Corinthe plus longtemps que la nécessité ne le commandait; et ce qui le prouve c'est qu'ils ont très faiblement répondu au bombardement et à la canonnade des troupes fédérales. Pendant ce temps, les Confédérés emportaient tous leurs approvisionnements, leurs munitions de guerre; ils enlevaient des hôpitaux leurs malades et dirigeaient leur artillerie vers un point inconnu. Cette opération était commencée depuis dix ou quinze jours, et elle venait d'être achevée lorsque le général Pope, à la tête de son corps d'armée, entra à 6 heures du matin, le 31 mai, à Corinthe où il ne trouva ni prisonniers, ni canons, ni provisions. Tout avait été emporté et les quelques articles qui n'étaient pas transportables avaient été livrés au feu avec les magasins et la gare du chemin de fer.

Tous les habitants de Corinthe en état de porter les armes avaient suivi la retraite de l'armée confédérée et la ville était abandonnée de tous ses hommes valides. Il n'y était resté que des enfants, des femmes, des vieillards et un maire pour la rendre aux vainqueurs.

La Corinthe moderne, bien que vaincue, a été plus heureuse que l'ancienne capitale de l'Achaïe, la brillante Corinthe, l'ornement de la Grèce, qui, abandonnée de ses habitants après la victoire de Metellus, fut livrée au pillage et à la destruction.

EUROPE.

Le *City of New York* a apporté des nouvelles d'Europe allant jusqu'au 22 mai. Voici le résumé télégraphique envoyé du cap Race à la presse associée du 31 mai.

Les journaux de Londres et de Paris reçus par le steamer vont jusqu'au 17 mai. Le bruit courait que les troupes françaises allaient être retirées du Mexique, mais c'était regardé comme douteux.

On rapportait que les troupes autrichiennes avaient occupé la frontière du lac de Garde. La Hesse Cassel a rejeté l'ultimatum de la Prusse et les relations ont été suspendues.

M. D'Israeli a réaffirmé à la Chambre des Communes qu'une rivalité existe à Washington entre lord Lyons et M. Mercier; lord Palmerston a nié formellement le fait.

Les journaux de Washington considèrent la presqu'île de Yorktown comme un grand revers pour les Confédérés et disent que si Richmond est pris ce sera une immense victoire pour les Fédéraux. Le *Times* s'étend sur les difficultés qu'éprouveront les Fédéraux à gouverner le Sud quand ils l'auront soumis à leur pouvoir par une série de victoires. Le *Post* croit le moment favorable pour un compromis, il regarde la guerre comme virtuellement finie.

La banque d'Angleterre a élevé le taux minimum de l'intérêt à 3 pour cent.

Liverpool, 16 mai—Le coton a baissé de 1/2 d. à 1 d. depuis vendredi. Les ventes de lundi et mardi ont été de 7000 balles. Le marché s'est relevé à la réception des avis d'Amérique et le 20 les prix de un demi pence plus élevés que le mardi: les ventes du mercredi et du jeudi ont été de 9000 balles. Les consolidés étaient le 21 à 93 1/4 à 93 1/2. La bourse de Paris était lourde; le 3 pour cent était à 70 fr. 40 c.

LETTRE DU GÉNÉRAL PRIM.— Le *London Post* du 17 mai contient la lettre suivante du général Prim:

Orizaba, 14 avril 1862.

L'inflexible destinée est plus forte que la volonté de l'homme. Si j'avais pu en douter, ce qui vient d'arriver ici m'en aurait convaincu.

La triple alliance n'existe plus. Les soldats de l'empereur restent dans ce pays—pour établir un trône pour l'archiduc Maximilien! Quelle folie!—tandis que les soldats de l'Angleterre et de l'Espagne se retirent du sol mexicain.

Vous qui connaissez l'attachement que j'ai pour l'Empereur, et l'estime vraiment fraternelle que j'ai pour les braves Français et tout ce qui se rattache à eux, vous comprendrez aisément l'amertume de mon âme en étant obligé de quitter le champ de bataille et de me séparer de mes camarades, quand le plus beau rêve de ma vie était de combattre pour la même cause que les Français et sur le même terrain.

Mais il m'était impossible de rester sans oublier entièrement ce que je suis et ce que je dois à ma Reine et à mon pays.

La vérité, après tout, est que les commissaires de l'empereur se sont entièrement départis de la convention de Londres, avec la détermination d'agir pour leur compte particulier. Le prétexte était la protection qu'ils voulaient absolument donner aux émigrés mexicains, Almonte et le reste, qui étaient arrivés à Vera Cruz, en avouant qu'ils venaient avec le plan arrêté de détruire la république afin de créer une monarchie en faveur de l'archiduc Maximilien. Depuis lors, dans la conférence du 10, cinq jours avant la négociation avec le gouvernement mexicain, M. de Saligny a déclaré qu'il ne voulait plus traiter avec le gouvernement de Juarez.

Dans le dernier procès-verbal, c'est aussi clairement exprimé, clairement établi—*en extenso*, comme disent les diplomates—et cet événement seul suffira à détourner l'opinion publique pour déterminer qui a raison et qui a tort.

Quant à moi qui suis espagnol) vous comprendrez facilement que je ne puis soutenir le changement radical du système politique de ce pays, et un prince de la monarchie autrichienne doit lui être imposé.

Les alliés sont venus ici liés par la convention de Londres, et nous ne pouvions nous en départir sans nous mettre dans notre tort. Je me suis donc retiré avec mes troupes, et j'ai été à la Havane pour y attendre les ordres de mon gouvernement.

PRIM.

DR BERNARD.—Un correspondant écrit de Dorking, à la date du 30 dernier:

Le Dr Bernard, le proscrit impliqué dans le procès d'Orsini, ayant laissé voir une aliénation mentale, a été conduit hier au soir au corps de garde de Dorking et aujourd'hui amené devant H. T. Hope et A. A. Gordon, tous deux juges de la division de Dorking, il a été par eux consigné à l'asile des fous de Wandsworth.

M. Alsop (qui a résidé ici quelque temps) français d'origine et M. Delmole résident, aux enfants duquel le docteur avait tout récemment servi de tuteur, se sont adressés au judiciaire pour obtenir, dit-on, que le Dr fut confié à leurs soins, mais la requête n'a pas été accueillie.

CHRONIQUE LOCALE.

B. LAPLACE vs LA BANQUE D'AMÉRIQUE.—*Décret du juge Bell.*—M. J. A. Rozier, avocat de la Banque dissentait sur tous les rapports, le point de juridiction du tribunal. Il a dit que—

La juridiction de la Cour, en tant qu'il s'agit de questions de police et d'offenses militaires sous l'empire de la Constitution et des lois des Etats-Unis, de cas qui se rattachent aux opérations militaires des autorités ou aux relations d'un citoyen avec le gouvernement des Etats-Unis, n'est pas discutée ou mise en question. Le cas se présente devant un magistrat en celle d'un citoyen qui allègue le fait d'un dépôt, le refus de la Banque de lui donner une certaine espèce d'argent, une obligation civile et la mise à exécution d'un contrat. Les droits individuels sont seuls en jeu dans cette controverse qui ne regarde en rien le gouvernement. Ce n'est point ici une juridiction en matière criminelle, laquelle juridiction est "le pouvoir de prendre connaissance de crimes et d'infliger des châtiments pour le bien public", mais un cas de juridiction civile qui a pour objet "l'application des lois, qui ne comprend pas les châtiment de coupables, mais qui déclare, définit ou crée des droits nationaux ou civils, immuables ou positifs. Le droit de la civilisation moderne n'autorise nulle part un homme à se présenter dans une cour, à y accuser un autre d'avoir commis un crime, puis à diriger la poursuite en son nom et d'après ses idées de justice. Il faut qu'il y ait un accusateur reconnu par la loi. Le nom des Etats-Unis ne figure pas dans ce procès, c'est conséquemment une action civile. Les autorités militaires sont venues dans cet Etat pour y faire régner les lois des Etats-Unis et pour y maintenir la Constitution, mais non dans le but de toucher aux droits individuels; la Proclamation du général Butler ne leur donne pas le pouvoir de s'immiscer dans les affaires particulières. "Il est peut-être bien de faire observer, dit le juge Marshall dans un de ses décrets, qu'il est très rare, même dans des cas de conquête, que le vainqueur fasse plus que de détrôner le souverain et d'assumer le gouvernement du pays. L'usage des nations modernes, lequel est devenu loi, serait violé, le sentiment de justice et de droit qui est reconnu et partagé partout le monde civilisé serait outragé si les biens particuliers étaient généralement confisqués *et les droits particuliers annulés*. Telle est la doctrine que soutiennent les corps et que pratique le monde civilisé.

Le conquérant n'abolit pas les tribunaux civils du pays conquis, occupés à administrer la justice entre individus. Les juges des différents Etats sont requis de prendre le serment de soutenir la Constitution des Etats-Unis ou les juges des autres pays jurent fidélité au souverain, après quoi ils administrent la justice.

Ce sont là, paraît-il, les vues et l'interprétation du général Butler, car dans sa dernière proclamation ou ordre, il enjoint aux juges de prendre le serment exigé par la Constitution des Etats-Unis. Si son intention avait été de les démettre de leurs fonctions, il n'aurait pas agi comme il l'a fait.

Le demandeur ne se trouve pas sans recours, car l'un des juges du District de la Nouvelle-Orléans a pris le serment.

Mais le demandeur maintient que le commandant général du Département du Golfe a, dans sa proclamation au sujet des Banques, ordonné que toutes les banques incorporées s'acquittassent en leurs propres billets, en billets des Etats-Unis, en or ou en argent, qu'il avait ainsi, dans un but gouvernemental ou politique, donné juridiction à la cour prévôtale sur le point en litige. La loi martiale avait été proclamée antérieurement.

L'objet de la proclamation était d'empêcher la circulation des billets du Trésor, ce qui entrait dans ses pouvoirs—et les Banques ne pouvaient effectuer de paiement qu'avec l'espèce d'argent qui est mentionné dans la Proclamation. Mais celle-ci ne comprend point le cas où la Banque répondrait que le demandeur n'a pas fait de dépôt dans le sens de l'ordre. Les Banques diront qu'elles ne paient pas de dépôts, mais qu'elles en rendent d'irréguliers.

Cette allégation soulève une question de faits. La Cour Prévôtale est un tribunal des Etats-Unis. En vertu de la Constitution, dans les procès où la somme en litige n'excède pas vingt piastres, le droit d'être jugé par un juri sera conservé. Les défendeurs demandent à l'exercer.

La manière la plus favorable, pour le demandeur, de poser la question, est de dire que la proclamation du général Butler au sujet des Banques équivaut, en force et en effet, à une clause de la Constitution ou à une loi du Congrès. Si cela est exact, la réponse est que le droit (jugement par juri) garanti par cette même constitution doit être accordé dans toutes les questions que soulèvera la Proclamation, où le montant excède vingt piastres et est une controverse entre individus *quant à des droits particuliers*.

Nul pouvoir ne saurait porter atteinte aux obligations des contrats. Les autorités militaires ne voudraient pas qu'on crût qu'elles réclament le droit de décider, par une proclamation et un contrat a réellement le sens ou l'effet qu'une cour ou un autre tribunal sera décidé qu'il a. Si la Proclamation est considérée comme ayant la même force qu'une loi du Congrès, elle ne peut être rétroactive et ne s'applique qu'à l'avenir.

Les droits acquis ne peuvent être retirés. C'est dans ce sens qu'est écrite la dernière proclamation du Président des Etats-Unis, proclamation qui restreint les pouvoirs du général Hunter aux questions de police sur le théâtre de ses opérations militaires et ne lui reconnaît pas le droit de déclarer la forfaiture de propriété, ou dans de certains cas que les lois du Congrès n'indiquent pas. Une modification des droits de propriétés particulières ou une interprétation changeant les termes d'un contrat repose sur la même base.

Tout ce que demande la Banque c'est que la question soit décidée d'après la loi et soumise aux tribunaux civils ordinaires.

L'arrêté du général Butler dans l'affaire Dasné vs la Banque de la Louisiane, semble n'avoir pas décidé le point ci-dessus. Les questions soulevées ont été soumises avec respect aux autorités militaires.

Le magistrat a fait observer à l'avocat du demandeur qu'une réplique n'était pas nécessaire, la loi martiale ayant été proclamée et la proclamation au sujet des Banques donnant juridiction à la Cour, celle-ci peut prendre connaissance de l'affaire.

(Nous avons déjà publié la substance de ce qui précède, mais nous avons cru devoir donner le décret en entier.)

Le juge Bell ayant décidé, ainsi qu'on vient de le voir, que la question était de son ressort, la cause a été appelée de nouveau hier matin.

Le défendeur a déclaré que le 16 septembre, il y avait à son crédit, à la banque une balance de $3,131.33; que le 25 avril, la banque paya toute la balance ($1000 en piastres mexicaines sur lesquelles on diminua 2 pour cent, avec son consentement, et $6,400 en billets confédérés.)

Le caissier a déclaré que le 24 octobre le dépôt du demandeur, en espèces, était de $1741.89, et à maintenu qu'il ne lui était dû, aujourd'hui, que $741.89, en retranchant les $1000 en piastres mexicaines et la prime.

—M. Day, avocat de M. Laplace, a soutenu que la banque aurait dû avertir le déposant qu'il avait tiré plus de billets confédérés qu'il en avait déposé et aurait dû lui fournir l'occasion de combler le déficit par des billets de la même ou, etc. La présomption est que M. Laplace n'avait jamais eu l'intention de recevoir des billets confédérés pour ses espèces.

—M. Rozier a répliqué que le 24 octobre, lorsque le demandeur ne laissa de sa balance dans la banque, que $3,131.33, il était censé savoir l'effet légal de son acte et la balance de ce jour là ($1741.89) doit être considérée comme un véritable balance en espèces; qu'il avait employé l'argent reçu de la banque sans objection et que ses dépôts postérieurs ne pouvaient pas augmenter sa balance en espèces.

—Le magistrat a décidé que la véritable balance en espèces, le 25 avril, était de $1,741.89 et non $3,131.33, mais déduction faite des $1,000 piastres en piastres mexicaines, la Banque reste devoir à M. Laplace $741.89 en espèces.

MAITRE ET ESCLAVE.—Le propriétaire d'un nègre a comparu devant le Prévôt, sous prévention d'avoir enlevé son esclave et de l'avoir retiré du service d'un médecin des Etats-Unis.

Il paraît que l'accusé avait permis au nègre de se louer lui-même, moyennant une certaine somme par mois. L'esclave se loua au docteur et celui-ci fut tellement satisfait de ses services, qu'il déclara qu'il ne se séparerait de lui sous aucun prétexte. Le maître est pour et résolut d'avoir son esclave à tout prix; il le fit donc enlever et emmener en lieu sûr. Le médecin, aussi décidé à garder le nègre que le propriétaire était anxieux de l'avoir, porta une plainte d'enlèvement.

Le juge a basé son décret sur la loi qui a trait à l'enlèvement d'esclaves de chez leurs maîtres (considérant le médecin comme le maître à l'époque) et qui inflige une punition de deux ans de prison ou de pénitencier.

TENTATIVE D'ASSASSINAT.—M. Arthur Conor, ci-devant capitaine des *Perrett Guards*, et dont la santé est très chancelante depuis plusieurs mois, a failli être assassiné mercredi dans le passage de la Bourse, par deux individus.

Ces hommes l'avaient prié d'user de son influence pour faire mettre en liberté le célèbre Billy Dano, arrêté dernièrement par ordre des autorités militaires. M. Connor s'y étant refusé en disant que Dano était un *Thug* et un désorteur, les individus tirèrent leurs armes, et, sans la prompte intervention de quelques messieurs qui se trouvaient près d'eux, auraient assassiné un homme faible et sans défense.

On dit que des témoins demandèrent à un policeman d'arrêter les deux hommes, mais que le policeman ne voulut pas le faire avant que les tribunaux fussent saisis de la plainte et que ceux qui la formulaient prêtassent le serment d'allégeance.

Le prévôt vint à passer dans le moment, et, moins scrupuleux que le watchman, arrêta lui-même les coupables.

REVENUS.—Sur l'invitation du commandant militaire, le voyer, le contrôleur et le trésorier de la ville ont repris leurs fonctions et les reprirent jusqu'à nouvel ordre.

Le voyer a déjà organisé le corps de travailleurs destinés à son département et les travaux s'exécutent rapidement.

Il a été adopté des mesures, dans le département du commissaire des rues, pour livrer aux femmes des employés du pays, de bœuf, de la farine, etc.

ENQUÊTES.—M. Beach a pratiqué la levée du corps d'un blanc trouvé flottant dans le lac, à l'embouchure du Bayou St-Jean. Le défunt était un des marins du bateau-pilote. On suppose qu'il faisait partie de l'équipage du *New London*, chaloupe canonnière fédérale. Verdict, noyé.

—Une autre enquête a été tenue sur le cadavre de George Reed, né dans cette ville et âgé de dix-sept ans. On l'a trouvé flottant dans le lac, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain. Verdict noyé par accident.

COMPAGNONS D'INFORTUNE.—M. Sanger, propriétaire d'un café de l'encoignure des rues Dauphine et Franklin, s'est entendu condamner à trois mois de prison et à vu sa propriété confisquée parce qu'il avait débité de la boisson à des soldats et reçu des personnes qui ne s'y conduisaient pas très bien.

—Un de ses collègues, un nommé Hoffman, arrêté en même temps que lui, devra répondre à l'accusation d'avoir chassé sa femme et ses enfants.

ECLIPSE.—Le *Picayune* d'hier, annonçait qu'il y aura une éclipse totale de la lune, que d'après l'almanach elle aurait été visible dans la nuit du 12 courant, de onze heures à minuit, mais elle a échappé aux regards de tout le monde!

Notre rapporteur croit que les affaires terrestres préoccupent trop les astronomes pour leur permettre de songer à la lune et que les citoyens restent chez eux de si bonne heure qu'ils étaient plongés dans un sommeil plus ou moins profond quand a eu lieu l'événement céleste.

—On écrit de Naples, le 4 mai, au *Pays*:

Le présence du roi d'Italie à Naples a ranimé une foule d'industries qui languissaient depuis le départ de l'ancienne cour. Vous n'imaginerez jamais quelle est celle qui, comparativement, a repris le plus d'activité. C'est l'industrie des écrivains publics.

"Ils passent leurs journées à coucher des pétitions; leurs modestes établissements en plein vent sont assiégés du matin au soir par des gens qui font des suppliques à S. M.

"J'ai pu voir une pétition adressée au roi par un barbier de province. L'ensemble de la rumeur. Elle est fort longue. Le barbier expose à S. M. qu'il a rasé tout le monastère de... pendant plusieurs années, sans avoir jamais touché aucun salaire.

"Il n'osait en réclamer, parce qu'il craignait de perdre ses nombreuses pratiques, et qu'il attendait certaine récompense particulière qu'on avait semblé lui promettre. Il ne dit pas ce qu'était cette récompense. Vint le décret de suppression. Les moines mirent le barbier à la porte sans le payer, achetèrent des rasoirs, et, à l'heure qu'il est, ils se rasent tous eux-mêmes.

"En suite de quoi ledit barbier prie humblement le roi d'Italie de vouloir bien le faire payer ou bien de lui assigner, sur sa cassette privée, une somme de...... *avec laquelle il sera son très humble serviteur*.

"Une jeune fille manifeste au roi qu'elle est en état de péché. Son amoureux avait promis de l'épouser, elle avait cru à sa parole, et maintenant voilà que son séducteur l'a délaissée. Elle supplie le roi de vouloir bien contraindre l'infidèle à la fidélité, ou bien de lui assigner, sur sa caisse privée une somme ronde qui lui servira de dot et lui permettra d'en épouser un autre.

"Un prêtre avait établi ses deux neveux en qualité de fermiers cultivateurs sur des terres dépendantes de son bénéfice. Le prêtre est libéral, son évêque lui a fait un procès canonique pour mauvaises mœurs et lui a été son bénéfice.

"Les deux neveux ont même été renvoyés de leur tenance, et les voilà maintenant sur la paille avec femmes et enfants. Il supplie le glorieux roi d'Italie, Victor-Emmanuel, que Dieu garde, de vouloir bien réparer tant de torts. Le prêtre, les neveux, les nièces, les enfants et toute la tribu, attendent de la munificence du roi les moyens de subsister."

POURSUITE DES MAGNÉTISEURS EN FRANCE.—La Chambre d'Appel de la Cour Impériale de Paris, jugeant en matière de police correctionnelle, vient de maintenir la condamnation d'un homme et d'une femme exerçant le magnétisme animal, et contre lesquels des poursuites avaient été intentées devant un tribunal de province, par des docteurs praticiens de l'endroit. L'arrêt a de l'importance en ce qu'il décide que la prétention de traiter les maux par le magnétisme animal doit être regardée comme appartenant à la catégorie des escroqueries ordinaires, et que chaque consultation doit être considérée comme une offense séparée. La femme somnambule, pour 79 consultations avec 22 malades, a été condamnée à une amende de 572 francs et à huit mois d'emprisonnement; et l'homme, son complice, pour 26 consultations avec 7 malades, a été condamné à une amende de 286 francs et à un emprisonnement de quatre mois. Les deux artistes ont payé ensemble des indemnité de 100 francs aux poursuivants, et, en outre, tous les frais qui s'élèvent à plus de 500 francs. *Medical Times & Gazette.*

—On sait que la partie de l'antique bois de Vincennes qui se trouve entre Vincennes et Nogent-sur-Marne, au milieu de laquelle était le couvent des Minimes, a été transformé il y a deux ans en un parc anglais avec gazons, clairières, allées sinueuses, rivières, cascade et un grand lac. L'année dernière, pareille transformation eut lieu pour cette autre partie du bois qui est entre le fort ancien et Saint-Mandé. Cet hiver, on s'est occupé de la partie haute du bois, qui touche, au midi, à l'asile impérial et à Charenton. Là aussi on a fait circuler, à travers les belles futaies du bois, une large rivière bien alimentée et des allées sinueuses. A présent, tout l'ancien bois de Vincennes n'a rien à envier au bois de Boulogne.

Cependant, l'ingénieur paysagiste, chargé des embellissements, vient d'entreprendre dans la vaste plaine qui s'étend entre le bois, les fortifications, Saint Mandé, Charenton et l'ancien parc de Bercy, des nivellements de terrains considérables. On y trouve des allées larges comme des boulevards: on y creuse des lacs, et déjà la partie méridionale de la plaine est plantée d'arbustes en massifs.

Décédé hier, à 11 heures et demie du soir, MARIE OCMELLE, âgée de 14 ans, native de la Nouvelle Orléans. Ses amis et connaissances sont invités à ses funérailles qui auront lieu ce soir à 4 heures et demie. Le convoi partira de chez M. Alexandre Delalondre, rue des Remparts No 248, où le corps est exposé.

Décédé à Bordeaux, le 17 d'août 1861, JOSEPH COURNET, âgé de 68 ans, natif de Lorient, Bretagne, et ayant résidé à la Nouvelle-Orléans pendant 40 ans.
De la part des familles J. Dubos et la Françoie.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS, *Jeudi soir, 19 juin.*

TABAC—Il y aurait, dit-on, des ventes considérables depuis quinze jours, mais elles n'ont pas été annoncées.

SUCRE—Aucune transaction digne de remarque. Celles d'hier ont eu lieu à 4 à 6c le lot et 5½c la choix.

MÉLASSE—Marché extrêmement calme. Aucune vente.

MAIS—Très faible stock. Détail seulement, à $1 50 à $1 75 le boisseau.

GRAISSE—L'inférieure en barillet se détaille à 15c et celle de choix à 30c la livre.

BACON—Faible demande et au détail à 15c les pièces côtés désossées et 25 à 28c le jambon passé au sucre.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 20 juin 1862.

Arrivé hier, 102 bœufs du Texas et 15 veaux. Le montant du stock vendu s'est élevé à 42 bœufs du Texas, 35 veaux et 3 vaches laitières. Stock restant à vendre: 160 bœufs du Texas et 5 vaches laitières.

PRIX:

Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net	20	@ —
" " 2e qualité, "	18	@ —
" " 3e " par livre, net	15	@ —
Veaux, par tête	$15 00	@20
" 2e qualité	$15	@ —
Vaches laitières, par tête	$15 00	@ —
Porcs, par 100 livres, grosse	20 00	@ —

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS HIER.
Steamship des E U Marion, Phillips, New York.
Brick Jno E Roede, Amidon, New York.
Brick Baltic, Mandeville, New York.

ARRIVÉS HIER.
Steamship des E U Kinsington, Crochet, Key West, avec des provisions.
Barque Mahlam Williamson, Thompson, Ile aux Vaisseaux.
Brick Ellen P Stewart, Cole, Philadelphie.
Goëlette Myron Hughes, Ile aux Vaisseaux.
Une autre Surprise, de la Côte.

EXPORTATIONS
New York—Par le brick Jno E Roede – 177 boucauts sucre, 92 barils idem, 6 demi barils idem, 5 quarts barils idem, 240 barils mélasse, 1652 peaux.
New York—Par le brick Baltic—16 balles coton, 450 boucauts sucre, 125 barils mélasse, 45 idem tiercons.

IMPORTATIONS.
Ile aux Vaisseaux—Par la barque Mahlam – Charbon pour le gouvernement.
Philadelphie – Par le brick Ellen P Stewart – Marchandises assorties.

PRODUITS REÇUS.
De la Côte – Par la goëlette Surprise – 29 boucauts sucre et 39 barils mélasse.

MEMORANDA.
Parlé, le 16 courant, à 21 milles de phare San Key brick de guerre des E U Sarabridge, pour Key West; le même jour et au même endroit, steamship des E U Susquehanna.
Le 11 courant, au dehors de l'Ile de la Tortue, frégate des E U Potomac, faisant voile pour le Golfe.

Quartier général du Commandant Militaire.
ORDRE GÉNÉRAL No 11.
Nouvelle Orléans, 18 juin 1862.
UN grand nombre d'officiers et de soldats de l'armée confédérée, désirant se conformer aux prescriptions de l'ordre général No 13, n'ayant pu le faire jusqu'ici par suite de la foule qui se pressait à l'hôtel-de-ville, il est ordonné, en conséquence, que le registre restera ouvert jusqu'au vingt-trois juin inclus.
Par ordre de G. F. SHEPLEY, Commandant Militaire.
E. ILSLEY, A. A. A. G.
19 juin—4

ON DONNE DE L'OR
Pour des billets en tickets d'omnibus,
CHEZ M. BRETTE, 14, rue St-Charles.
19 juin—3

Nourrice.
UNE dame ayant perdu son enfant, désire se placer comme nourrice en ville ou à la campagne. Elle peut fournir les meilleures recommandations. S'adresser, rue St-Pierre, entre Remparts et Bourgogne No 182. 20 juin—6

AVIS.
MA femme ANNA LAPUYADE, ayant quitté le domicile conjugal, je préviens le public qu'à partir de ce jour je ne paierai aucune dette contractée par elle. FRANÇOIS CAMY. 18 juin—2

AVIS.
MON mari Camy François ayant fait mettre un avis, le 18 juin dans les journaux, que j'avais quitté le toit conjugal, je lui donne le démenti, c'est lui qui m'a quittée après m'avoir traitée d'une manière indigne d'un homme civilisé. ANNA LAPUYADE, épouse de Camy. 20 juin—1

Banque d'Amérique.
Nlle-Orléans, 19 juin 1862.
CETTE Banque tire sur Paris. AM. FORTIER, Caissier. 19 juin

VOLONTAIRES FRANÇAIS.
2me Compagnie — 1er Régiment.
TOUS les membres de cette compagnie sont convoqués pour dimanche prochain, 22 du courant, à 10 et 11 heures du matin. Tout membre manquant perdra ses droits de réclamation. LE CAPITAINE. 19 juin—3t

Vêtements! Vêtements!!
REÇU par le steamer "Marion" un grand assortiment de VÊTEMENTS D'ÉTÉ, comprenant habits, gilets et pantalons en alpaca noir et en couleur, etc. No 38, rue des Marais, près Gravier. 19 juin—4

ON DEMANDE
UNE NOURRICE sans enfant. S'adresser encoignure Bayou et Marais. 19 juin—1

PERDU.
PERDU, le 19 de courant, dans le trajet de la rue du Rempart au Bayou St-Jean, par le Canal Street un reçu de compte au porteur pour le compte qui n'ont de valeur que pour le propriétaire, et trois ou quatre billets de quinze sous. Une récompense sera donnée à celui qui le rapportera à l'encoignure de Esplanade et Chemin du Bayou. 19 juin—3t

A VENDRE
DEUX APPAREILS DE DISTILLERIE patentés à 16 barils de rum ou de whisky par jour. S'adresser à M. Adam, d'un comptoir à chacun de fournir de suite des deux réunis, comme désirés. Pour vendre à la modérée rue Conti No 46. 19 juin—?t

A VENDRE.
GROCERIES. Groceries, Porc, Bœuf, Café, Sucre, Poisson, Fromage, Graisse, Homards, Harengs, Amandes, Allumettes, Biscuits, Ale en bière, Huile de..., etc. S'adresser à bord de la goëlette "Mary Kate", vis-à-vis la rue St Louis Deuxième District. 10 juin—

SANGSUES HONGROISES ET SUÉDOISES
J. L. PELÉ,
SUCCESSEUR DE Mme Vve Le PREVOST,
Rue Bourbon, 128, entre Toulouse et St Pierre
A l'honneur de prévenir MM les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend aux prix les plus réduits de la place. Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. 19 juin—

A LOUER,
TROIS magasins en briques, neufs, à étage, en face du nouveau marché, rue des Magasins, Jefferson City, convenant pour un commerce en détail. Loyer, $8 par mois. S'adresser dans la rue Poydras, No 105. 10 juin—5

Cigares de la Havane.
VERITABLES, d'importation directe, à vendre par BORNIO & BRO, Rue Gravier, No 34. 17 juin—

Vin Sherry,
EN caisses et octaves, d'importation directe, à vendre par BORNIO & BRO, Rue Gravier, No 34. 17 juin

RUM ET ALCOHOL.
A vendre par T. LANAUX, No 18, rue Conti. 19 juin—1m

VINS en caisses et en barriques—
200 caisses vin rouge Château Belair, Haut Brion, Margaux, Médoc en bouteilles et demi bouteilles.
100 caisses vin blanc Haut Sauternes, Haut Barsac.
15 barriques vin rouge vin et Margaux Médoc.
50 idem de Porto et Madère.
CONSERVES alimentaires—
100 caisses champignons et petits pois.
50 idem de boîte pâtés truffes, truffes et cèpes à l'huile.
50 idem fruits, fraises au jus et fruits à l'eau de vie.
ARTICLES DIVERS—
100 caisses cassis punch, ratafiat, absinthe,
20 idem amandes coque tendre et cardes,
20 idem cotes, saucissons, marmelade, huile d'olive, sel fin en pierre, vinaigre, olives vertes, épices farcies câpres, etc. à vendre par LANATA FRÈRES, 9 et 11 rue Jefferson. 17 juin—3t

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—Juin 1862.
SONT invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:
[illegible list of names, in two columns: Avenant, E.; Bourcet E.; Bertrand, Marius; Bonnaval, Dupuy et Segre...; Bénais, Marie Michel; Cathala, Justin; Camo, Joseph; Chambaud, Raymond; Chanel, Jean Jacques et son fils Edouard; Chauvet, Jean; De Mézière, François; Dufour, Jean; Denat, Philippe (boucher); Desrameaux (jardinier); Doudoux, Eugène; Dequartier (Mme) née Eve Médesur; Devain (Mme) née Marie Moreau; Delille, Louis (boucher); Doulla, Edouard; Dilmann (Mme) née Anna; Faucher, François; Ferreulat, Joseph; Fidel; Flaus, Pierre Charles Ferdinand; Gayard (tailleur); Gosse, Claude Mme; Gaetan, Jean; Imbert, Jean Baptiste; Jacqueraud, Jacques; Jouanet, Paul; Kaufmann, Edouard (DM); Lentz; Levy, Charles; Lambertin (pharmacien); Lalande, Bernard; Labenbe, Pierre; Lefrançois, Marie Amélie; Lorillo, J.; Lemmail, Emile; Laurier, Jules; Lempart, Aubin; Lanpert, Marie Victor; Mouret; Maurice, Benjamin; Maurice, Alexandre; Mosnier (Mme Ve); Marie (Mme Ve), Charles; Maurin, St Paul, Antoine; Pomes, Orance (les époux); Pons, Etienne; Plessis, Eugène; Papard, Camille; Roques, Pierre; Roussel; Roger, Charles; Roussel, Théophile (planteur); Roy, Julien; Seguin, Baptiste; Sylvestre, Emma; Salomon, Baptiste; Taillefer, Jean Baptiste; Tessier, Marc; Wenlin, Michel]
La Chancellerie du Consulat de France, située encoignure des rues Royale et Esplanade, est ouverte tous les jours de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Départ des Steamers d'Europe.
Saxonia, de Southampton pour New York, 21 mai.
Persia, de Liverpool pour New York, 24 mai.
Africa, de Liverpool pour Boston, 31 mai.
Bavaria, de Southampton pour New York 4 juin.
China, de Liverpool pour New York, 7 juin.
Bremen, de Southampton pour New York, 11 juin.
Teutonia, de Southampton pour New York, 18 juin.

ON demande une petite négresse de 12 à 15 ans, pour faire le service de bonne d'enfant. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 17 juin—3t

SAVON Windsor... à vendre par GUSTROUSE SMCS.

POUR PHILADELPHIE.
Jour de départ, SAMEDI, le 21 juin à 9 heures A M.
LE steamer SWANNEE, capitaine Johns, partira pour le susdit port, au jour et à l'heure indiqués. Pour fret s'adresser à bord vis-à-vis la place Jackson. Les passagers devront se munir de passeports. 18 juin—3t

Théâtre de l'Opéra.
DIMANCHE 22 JUIN 1862,
Représentation extraordinaire pour les adieux et au bénéfice de
M. E. GLATIGNY,
Ex-Zouave, 1er lieutenant de la Légion Française.
JOBIN ET NANETTE, vaudeville en un acte—LA JARRETIÈRE ROSE, vaudeville—LES ADIEUX DE MARIE STUART—ARIOSO DU PROPHÈTE—LE CROIRA QUI VOUDRA—Le perdita di LA FAVORITE—LA SŒUR DE JOCRISSE—LE CHANT DES ZOUAVES.

MANUFACTURE DE CHOCOLATS à la vapeur,
D. LOPEZ,
85, rue de Chartres.
Maison fondée en 1852. Café torréfié à la vapeur.
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que son usine à chocolat a recommencé à fonctionner, et que désormais il est à même de satisfaire à tous les ordres qui lui seront adressés et auxquels il donnera toute son attention, afin de maintenir la bonne réputation de son établissement.
Comme par le passé il a également recommencé la vente du soda, sur lequel il appelle particulièrement l'attention du public ainsi que sur l'excellente fabrication de ses sirops.
1 juin—3f

ORDRE GÉNÉRAL NO. 13.
Quartier-général du commandant militaire de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 14 juin 1862.
Tous les officiers et soldats qui ont servi dans l'armée des soi-disant Etats Confédérés, qui sont présents à la Nouvelle-Orléans et dans ses environs, se feront à ces conditions suivantes:
En arrivant dans les lignes de l'armée des Etats-Unis, ils donneront immédiatement et, à l'officier commandant, leurs noms et leur grade.
L'officier leur livrera un sauf conduit pour se rendre auprès du commandant militaire de la Nouvelle-Orléans.
Ils inscriront leurs noms, leur grade, le lieu de leur résidence, prendront et signeront le serment suivant:
Je .... ci-devant (ou actuellement) .... de l'armée confédérée, jure solennellement que je ne prendrai pas les armes contre les Etats-Unis et que je ne donnerai aucune information quelconque ni aucun ou quoi que ce soit aux ennemis ou adversaires des Etats Unis jusqu'à ce que je sois régulièrement déchargé ou que ce parole m'ait été rendue.
Tous les officiers et soldats qui sont en ce moment dans la ville qui ont servi dans l'armée confédérée, sont requis, immédiatement, par la publication de cet ordre, de faire inscrire leurs noms et le lieu de leur résidence au bureau du commandant militaire, à la Douane.
Ceux qui n'ont pas encore été relâchés sur parole devront prendre et signer le susdit serment.
Les officiers et les soldats qui serviront dans l'armée confédérée qui n'ont pas encore donné leur parole et juré qui en suivront la publication de cet ordre, dans les trois mois à la Nouvelle-Orléans, et s'y feront peut publication de cet ordre, seront exposés à être traités comme espions.
Une violation quelconque de cette parole sera punie de la manière indiquée dans les articles de guerre et d'après la loi et les usages des nations.
Par ordre de GEORGE F. SHEPLEY, Faisant fonction de Général de Brigade et Commandant militaire de la Nouvelle-Orléans.
EDWIN ILSLEY, A A A G. 17 juin—

AU PUBLIC.
LE public est informé que la Société connue sous la raison de V. J. B. Avequin & Co. a cessé d'exister depuis le premier de ce mois.
Le pharmacie continuera comme par le passé pour la conduite de Mme V. J. B. Avequin. 17 juin—3

MR. retirant des affaires je prie le public de me continuer dans la vente de ma maison de commerce de M. OSCAR BERCIER & Co., qui sont chargés de la liquidation, je recommande mes clients et le public, en les assurant que la maison continuera sur les mêmes bases. VICTOR MAIGNAN. Nouvelle-Orléans, 10 juin 1862.

LES soussignés, successeurs de M. Victor Maignan, ont formé à dater de ce jour une société sous la raison de OSCAR BERCIER & Co. pour la continuation des affaires de commission en général, au No 17, rue St Louis. OSCAR BERCIER, F. LABORDE. Nouvelle-Orléans, 10 juin 1862.

Chapeaux de paille! Chapeaux de paille!
Aux prix coûtant.
S. G. FABIO,
Encoignure Chartres et Hôpital.
Je viens de recevoir un grand assortiment de CHAPEAUX POUR DAMES, FILLETTES ET ENFANTS. Chapeaux paille Anglaise. Chapeaux crains noir et a jour. Chapeaux illusions, paille unie, nouvelle forme. Chapeaux, paille unie pour enfants. Chapeaux noirs, paille écrin, pour dames.
A vendre aux prix coûtant. S G FABIO, Au coin Chartres et Hôpital. 16 mai—15t

Chapeaux! Chapeaux! Chapeaux! Mousquiquaires de bureaux!
LE soussigné vient de recevoir, par le steamer Marion, un magnifique assortiment de chapeaux de toutes sortes et de toutes les couleurs, etc.; il a également 3000 yards de moustiquaires de 90 à 100 pouces. A vendre par coupe, à bas prix, pour du comptant. JEHAED READ, Rue de la Douane No 33. 16 juin—15

Marchandises sèches A BON MARCHÉ, AU MAGASIN DE THEO. DANZIGER,
A l'encoignure des rues St-Philippe et Royale.
UN assortiment complet de bonneterie, cotons blancs et écrus, mousselines de toutes nuances, toiles et gingas, à vendre à bas prix pour écouler le stock. 17 juin—

DIVERS.
REÇU récemment au magasin et à vendre AUX PLUS BAS PRIX par le soussigné:
50 barils farine,
20 do biscuit,
10 sacs café,
30 barils graisse,
25 quarts barils graisse,
10 boites riz,
80 do sel,
10 barils de pommes sèches,
8 sacs poivre,
425 tierçons jambons fumés au sucre,
30 tierçons riz,
9 do beurre,
1000 rames papier d'emballage,
25 caisses cheddar fromage,
5 caisses allumettes assorties,
25 caisses olives vertes,
5 bottes câpres,
50 demi bottes raisins,
50 quarts do do
Et un assortiment de DIVERS AUTRES ARTICLES. FRÉDÉRIC AVET, 50 et 64, rue de la Vieille Levée. 18 juin—1m

Moulins à scie encadrés de fer.
Grande réduction de prix.
JE vendrai $500 les moulins à scie que j'ai vendus jusqu'à ce jour $750. Il n'y en a pas de meilleurs. WM. L. CUSHING, Rue du Camp No 11. 19 juin—2t

GRANDE RÉDUCTION dans les prix des Machines à coudre.
LES célèbres machines à coudre de Grover & Baker sont offertes maintenant à une GRANDE RÉDUCTION. Le prix des aiguilles sera dorénavant de $1 50 la douzaine pour les billets de ville et $1 la douzaine pour les espèces. W. L. CUSHING, Rue du Camp, No 11. 19 juin—2t

DEMANDE D'UN JARDINIER.
ON désire une personne capable de prendre charge d'un jardin potager, et entendu également la culture des fleurs et arbres fruitiers. La personne qui se présentera devra avoir de bonnes recommandations. S'adresser rue Bourbon, No. 1.4, en face de l'Opéra. 15 juin—4t

AVIS.
UNE dame qui désire retourner en Europe offre ses services comme FEMME DE CHAMBRE ou BONNE D'ENFANTS, à une famille honorable qui serait sur le point de partir pour France. Elle fournira les meilleures recommandations. Elle accompagnera la famille à la seule condition que son passage soit payé. S'adresser à M. J. Barré, sellier, No. 269 rue Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 18 juin—2t

LOUISIANA ACADEMY.
LES cours de cette institution, dirigée par M. A. FERRIÈS, ancien professeur de l'Université, sont en pleine activité.
Les classes de grec et de latin, ouvertes aux élèves sans rétribution supplémentaire, sont toujours confiées à l'habile direction de M. G. GESSNER.
Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 75, entre Royale et Bourbon. 16 juin—1m

GARDE FRANÇAISE.
LE conseil d'administration du régiment se réunira LUNDI, 16 du courant, à 8 heures du soir, à la salle de la Bourse, pour affaires importantes.
Le colonel, E. MANINT.
Le capitaine adjudant major, LAGOUTURE. 14 juin—2t

Farine! Farine! Farine!
LE public est prévenu que 400 barils de FARINE, au débarquement du Blackstone, se trouvent déposés sur la Levée en pied de la rue Marigny. Ceux désirant qui que cette farine marquée double extra, sera vendue aux familles au baril, au prix de vingt et une piastres ($21.) 14 juin—2

Sel fin.
DEUX MILLE sacs de sel fin—A vendre par STAFFORD & McGILL, Rue des Magasins, No 86. 14 juin—3t

OR AMERICAIN, DOUBLONS ESPAGNOLS, OR FRANÇAIS, OR ANGLAIS, Piastres Mexicaines,
A vendre par Wm L. CUSHING, No 11 rue du Camp. 14 juin—3t

Chaux! Chaux!
255, Promenade Carondelet, NLLE-ORLÉANS.
LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement ses amis et les entrepreneurs, constructeurs, maçons, et le public en général, qu'il a établi une grande fabrique de chaux de coquilles dans l'ancien jardin Bossière, No. 255, Promenade Carondelet, (Vieux Bassin). Il peut fournir journellement une grande quantité de chaux d'excellente qualité, et au plus bas prix du marché. Des conditions avantageuses seront faites à messieurs les marchands et fournisseurs de matériaux de construction. J. MAURICE CESSAC. 15 juin—3t

Jn. DUFAUT,
Rue Royale, 91.
REÇU par steamer Bennett—
Un grand assortiment de cuirs pour semelles, blanc et rouge.
300 douzaines veaux Lemoine, Ogereau et autres marques des meilleures fabriques françaises; maroquins pour hommes et femmes. Vernis, chevreaux, prunelle et autres articles pour cordonniers.
120 paires souliers de toile, coutil, cuir, assortis de numéros.
Tous ces articles seront vendus à très bas prix pour du comptant. 18 juin—3t

Farine de Maïs.
IL a été établi, dans l'intérêt des pauvres, un moulin à farine de maïs, dans les bâtisses qu'occupaient Cook & Brother, à l'encoignure des rues South Market et Levée. On vendra l'article, en petites quantités seulement, à raison de $1 50, $2 $1 25 et $2 50 le boisseau, selon la qualité. JAS BEGGS, JAS DAVIS } Comité. 12 juin

Succursales de Moulin à farine de Maïs.
1er, 2e, 3e et 4e Districts.
LES succursales de ce moulin ont été établies comme suit:
Premier District—Robert McAvoy, grocerie, à l'encoignure des rues Calliope et Liberté.
Deuxième District—Rue Ste-Anne, entre les rues Marais et Villeré.
Troisième District—A l'encoignure des rues Grands-Hommes et Champs-Elysées.
Quatrième District—dans la rue Sarapure, No 14.
On peut se procurer, aux endroits indiqués ci-dessus, de la farine de maïs, en petites quantités, pour la famille seulement.
JAS BEGGS, JAS DAVIS } Comité. 12 juin

A louer
La partie supérieure de la grande maison aujourd'hui, située dans la rue Royale, No 180. Egalement, le magasin qui occupe le rez de chaussée de la même maison. S'adresser à THE... 12 juin

UNA casa de comercio de esta plaza necesita un dependiente para llevar los libros, y la correspondencia en español, inglés y francés. Dirigirse bajo sobre A. B. con los nombres de las personas que abonen, al depósito de l'Abeille. Se considerarán confidenciales todas las comunicaciones. 10 junio.

Bureau du Commissaire du Premier District de dessèchement.
Hôtel de Ville, No 20, Nelle Orléans, 12 mai 1862.
TOUS les propriétaires de terres situées dans le Premier District de dessèchement qui est borné par le fleuve Mississippi en face, la rue Julie et le nouveau Bassin au-dessous, le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue St Pierre—dessous—sont prévenus que le premier versement de l'assessment pour le coût du dessèchement dudit district est maintenant dû et payable à ce bureau. Les comptes qui ne seront pas payés le 2 juillet prochain seront sujets aux procédures légales. N. E. BAILY, Président. 29 mai—3m

GRAND ASSORTIMENT DE BOIS ET CHARBON,
A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés,
Par J. PETERSON,
Rue Dauphine, entre St Louis et Conti. 4 mai—1m

VICTOR DUBOIS,
(Successeur de JULES BOISAU)
Salon pour la barbe et la coupe des cheveux
Rue Bienville, près Chartres.
Fait sur commande: Perruques, Toupets, Nattes, Bandeaux etc

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,
Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 27 et Rue Poydras No 26. 17 mars

FONDERIE SHAKSPEARE,
No 228, RUE GIROD.
John Geddes—Joseph Shakspeare—S. Swoof
Geddes, Shakspeare & Co,
Fondeurs en fer et en cuivre et Mécaniciens,
FABRIQUE de machines à vapeur, moulins à sucre, scieries, machines à dessèchement, pièces pour moulins grilles, façades en fer, colonnes, poids pour fenêtres, &c.
Travaux de forgeron dans tous les genres.

RHUM ET ALCOOL.
RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en mains en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC, 17 et 19, rue Toulouse. 11 fev—

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LA société GIQUEL & JAMISON, qui a existé dans cette ville depuis 1846, a été dissoute le 1er de courant. L'un ou l'autre des associés signera en liquidation seulement. Les livres et les comptes ont été remis à M. E. Giquel, qui a acheté le stock et qui continuera les affaires pour son propre compte.
N. B.—Les personnes qui doivent à l'ancienne maison sont priées de venir s'acquitter immédiatement. GIQUEL & JAMISON. Rue du Canal, No 126, en liquidation. Nlle-Orléans, 2 juin 1862. 3 juin—1m

E. GIQUEL,
Successeur de Giquel & Jamison,
RUE DU CANAL, No 126,
Ayant acheté tout le stock de MARCHANDISES SÈCHES de l'ancienne maison Giquel & Jamison, l'offrira à des PRIX TRÈS RÉDUITS, à partir de LUNDI 2 juin. E. GIQUEL, Rue du Canal, No 126. 2 juin—1m

Bateaux tirés par des chevaux.
DES HORSE BOATS partiront tous les dimanches de la station des chars du Bayou St-Jean, jusqu'au lac.

Départ du Bayou:		Départ du Lac:	
A. M.	6½	A. M.	6¾
	7½		8
	8½		9
	9½		10
	10½		11
P. M.	3½	P. M.	4½
	4½		5½
	5½		6½
	6½		7

6 juin—15t

RAFFINERIE A LA VAPEUR, DU CRESCENT CITY.
SUCRE EN PAINS, SUCRE CONCASSÉ, PULVÉRISÉ, GRANULÉ ET CLARIFIÉ.
Mélasse et sirops doublement raffinés. Et vendant tous ceux qui fabrique le Nord.
A. THOMSON & Co., Rue Tchoupitoulas, No 42. 27 jan—

Demande de meubles de seconde main.
LE soussigné continue d'acheter, aux prix les plus élevés du comptant, toutes espèces de meubles de seconde main, piano, etc. Ecuries et chevaux en demande. S. T. CASANAVE, rue de la Douane, No 180, près Dauphine. 9 mai—3m

Acide Sulfurique.
10 CARBOYS acide sulfurique, haut degré, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe. 6 juin—

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DEBON,
272..........RUE DAUPHINE..........272.
ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou dans toutes les librairies. 21 août—1an

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 204, rue du Camp.
Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.
CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 16 septembre. La direction envoie les élèves à des professeurs du dehors qui ne perdent aucun des avantages résultant d'un cours complet.
Pour renseignements, s'adresser à la principale, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,136. 12 sept—

INSTITUT St-CHARLES.
MME MACÉ annonce respectueusement aux parents de ses élèves et aux familles qui désireraient lui confier leurs filles, que son institut est ouvert aux élèves de tout âge et que les cours continueront comme par le passé. 5 mai—

MAISON DREZ,
CHAPELLERIE FRANÇAISE
Articles Civils et Militaires,
61 *rue de Chartres*
Képys militaires de tous grades, faits sur ordre et à la mesure exacte de la tête, prise par le conformateur.
Chapeaux de soie de tous genres, adoucis, remarquables par leur légèreté;
Casimirs noirs, superfins;
Souples hommes et enfants de tous genres, Maurice Victoria, Talbot, Monlow, castors bruns et gris, Crickets, amateur place;
Chapeaux souples, Malakoffs noirs et bruns; Magenta et Adalbert, articles nouveaux;
Assortiment de tous genres;
Spécialités pour enfants, Andalous et Tudors en velours, feutres gris et noirs orné velours et plumes, de toutes les plus nouveaux, sortant des meilleures maisons de Paris;
Casquettes drap et velours pour hommes et enfants, pour voyage, en soie très légère pour bureaux.

Amandes de sarragosse.
AMANDES de Sarragosse—200 sacs qualité supérieure, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Rue Royale, encoignure St Philippe. 16 avril

VIN CATAWBA—15 caisses vin de Catawba, de qualité supérieure, à vendre par S. D. GRATIAA & CO., 19 rue Douane. 2 ju

CHAMPAGNE CHAS. FARRE—50 caisses, en bouteilles, à vendre par S. D. GRATIAA & CO., 19 rue Douane. 2 ju

Dépôt des eaux minérales naturelles de France, à la Nouvelle-Orléans.
En débarquement du navire ....
50 caisses eau de Vichy, de toutes ses sources.
200 flacons eau Lucaroke de Bonnes.
A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Encoignure Dauphine et Toulouse.

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.
V. DEMORUELLE,
Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.
A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE BLANC, ST JAUME, CIMENT, PLÂTRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi: BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et DU BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.
Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 1 avril—

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.
REMÈDE souverain, infaillible, dans les maladies de poitrine, des poumons, de l'estomac et des intestins. Ce sirop est entièrement agréable au goût, et son emploi ne demande aucun régime.
Il est d'une efficacité au moins égale, si non supérieure, à tous les sirops préparés soit à Paris, soit ici, dans le Nord et il a l'avantage de se conserver indéfiniment, pourvu que l'on ait la soin de tenir le flacon bouché. A vendre au dépôt. F. P. DUCONGÉ, rue de Chartres, No 83.

CRESCENT CITY WOOL MANUFACTORY.
DRAPS GRIS ET LAINES
A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.
LES soussignés sont prêts à remplir tout ordre qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et aux plus bas prix.
Bureau pour la vente des laines F. Goddard, No 103, rue du Canal. | Bureau pour la vente des draps M. Oertling, No 36, rue de Chartres.
P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, grasses en petite quantité, au prix du marché. 26 nov—1m

SARDINES, viandes dans des boîtes, etc.
Vieilles liqueurs de choix,
Conserves assorties,
Drogues et produits chimiques,
A vendre par E J. HART & Co, Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 19 mai

COGNAC—100 futailles, en demi-pipes, quarts et huitièmes, des marques de Otard, Dupuy & Co., Pinet & Co., Lorrando frères, et Gautier frères, en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & CO., 19 rue Douane.

VENTES A L'ENCAN.

Meubles! Meubles!
Vente pour cause de départ.
PAR E. SCOTT, encanteur,
No 84, rue des Magasins.
IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui 20 juin, à 11 heures du matin sans aucune réserve, dans la rue de la Douane, No 132,
Un grand assortiment de meubles, comprenant un parloir bois de lit en acajou et en noyer, armoires, la tables et tables de centre à dessus en marbre, buffets, lits et sommiers de premier, de crin et de mousse, couchettes, ... etc.
Egalement—Un piano de Chickering en bois de rose.
La maison est à louer. Il sera livré immédiatement.
Conditions—comptant, sur livraison. 18 juin—1

Vêtements, Chaussures, Chapeaux, Marchandises sèches et articles de fantaisie.
PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 60
VENDREDI, 20 juin 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu un grand stock, bien choisi de marchandises importées récemment, telles que vêtements, chaussures, chapeaux, marchandises sèches, et articles de fantaisie. 20 juin

VENTE SANS RÉSERVE.
100 caisses bottes, souliers et brodequins;
150 lots linge fait de saison;
50 lots chapeaux pour hommes et enfants,
40 cts rubans à chapeaux, parfumeries et articles de fantaisie.
PAR E. ROGER & Co,
C. SAMORY, encanteur.
SAMEDI, 21 juin, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan, Nos 61 et 47, rue de la Vieille Levée—
100 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, comprenant un bel assortiment—
150 lots linge fait de saison,
Un assortiment de chapeaux pour hommes et enfants,
50 lots rubans à chapeaux, parfumeries et articles de fantaisie.
Conditions—comptant. 20 juin

Vente Péremptoire, — Rue de la Douane, No 61.
J'OFFRIRAI en vente samedi 14 juin, et les jours suivants, jusqu'à ce que le tout soit vendu, en lots ou à des acheteurs—
3,000 cadres de ... blancs, 6 cordes, de la meilleure qualité,
3,000 do do 3 do do
3,000 colliers (1 pour ...) ....
[illegible]
Un lot de .... etc.
Egalement—Secrétaire, aiguilles, bretelles, montres, ... etc., et un assortiment général d'articles de fantaisie, venant d'être débarqué du steamer Marion.
ANDREW W. GILL,
(Magasin de Louis Stern & Co.)
Egalement—30 caisses vin-monte faits ... pour ce marché. 14 ju

Stock de Chaussures, Instruments et Meubles.
PAR E. ROGER & Co.,
C. SAMORY, encanteur.
LUNDI, 23 juin, il sera vendu, à 10 heures, au magasin de J. Laborde No 2-1, rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier—
Le stock entier de souliers contenus dans ledit magasin, installations ... 19 juin

Succession de Jacques Casimir Jules Vignié.
PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,
No 90, Passage de la Bourse.
IL sera vendu, samedi 5 juillet 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Successions pour la Paroisse d'Orléans, en date du 2 mai 1862, dans l'affaire de la Succession de Jacques Casimir Jules Vignié, le nègre SETIFY, âgé d'environ 37 ans, bercier, ... etc.
Conditions—Comptant.
Acte de vente par-devant A. Dreyfous, notaire public. 12 juin—11,2,3,5 juil

Vente pour compte d'un premier acquéreur.
PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
Bureau 90, Passage de la Bourse.
IL sera vendu SAMEDI, 21 juin 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre ... etc., une jolie maison en briques à un étage ... rue St ... ayant ... etc.
Conditions—Tout comptant par la balance ... etc.
Acte de vente par-devant A. Dreyfous. 12 juin—17,21

HOFFMAN et MARKS,
63..........Rue de Chartres..........63
AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes de dedans comme ventes de dehors. 1er avril—

Chaussures, Chapeaux, cuirs, etc.
VENANT d'être reçu, par les steamers Blackstone et Roanoke, un grand assortiment de chaussures, chapeaux, etc., qui seront vendus en ... BON MARCHÉ pour le comptant—
Chapeaux de paille, toutes variétés, pour hommes et garçons et non garnis.
Chapeaux et Bonnets pour dames et demoiselles.
Bottes et Souliers de toutes variétés, pour hommes, femmes et enfants.
Guêtres, chaussons, de toutes variétés, pour dames et misses.
Japons, dito, dito.
Cuirs à semelles, peaux de veau.
Beurre et fromage, Pound Orange & Co.
Sabots à ... peaux de veaux ..., etc.
A vendre par ... JEHAED READ, Rue de la Douane No 33. 12 juin—

Grocerie à vendre.
Pour cause de départ.
GROCERIES. Une GROCERIE bien assortie. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, ... 17 juin—16t

Moulin à coton de Lane.
Jefferson City, ...
FABRIQUE de fil de coton, coton et cotons à tricoter, couvertures, ... etc. Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.
A. R. LANE, Propriétaire.

SAVON, sardines, pêches et cigares, à vendre par E. J. HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

VINS, madère, sherry, champagne, vin blanc, à vendre par E. J. HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

EAU-DE-VIE et genièvre, rhum, à vendre par E. J. HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

PETITS POIS—... à vendre par S. D. GRATIAA & CO., 19 rue Douane.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLÉANS.
HUITIÈME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1862, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie		$716,734 37
Sur les risques des rivières		46,647 78
Sur les risques des mers		65,517 37
Total des primes		$828,899 52
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1862	253,310 00	
Primes remboursées	12,016 85	265,326 85
Montant net des primes au 31 mai 1862		$563,572 67
Pertes payées dans la même année:		
Sur les risques d'incendie	$124,935 35	
Sur les risques des rivières	15,548 12	
Sur les risques des mers	72,276 08	
Remboursements, 10 pour cent	251,759 55	
Taxes	12,946 97	
Réassurances, dépenses, profits, pertes, intérêt en moins	16,702 35	
	$31,420 59	$212,914 79
Bénéfice net		$350,657 88
Montant net des primes au 31 mai 1862		
En moins: Montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 pour cent		
		[illegible]
Montant participant aux profits		$287,215 15
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Dépôts en Banque		$102,360 26
Billets de primes		125,550 [illegible]
Billets garantis par hypothèque ou nantissement		[illegible]
Actions de Banque et Bons		[illegible]
Propriété foncière		[illegible]
Dû pour primes et en voie de perception		[illegible]
Actions du Southern Steam Manufactory		[illegible]
Scrips des Compagnies Mutuelles		[illegible]
		$1,180,815 72
En moins:		
Primes non expirées	$253,310 00	
Intérêts à payer sur les scrips	66,184 30	
Scrips et intérêts dûs et non réclamés	27,139 66	$346,634 96
Actif net		$834,181 76

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLÉANS.
Qu'on se souvienne que le 6 juin 1862, par-devant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, en sont présentés, John Pemberton, président et Charles Leverrier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans, lesquels, après avoir été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-dessus est exact et vrai selon les livres de la Compagnie.
JOHN PEMBERTON, Président.
CHARLES LEVERRIER, Secrétaire.
Assermentés et signé devant moi, ce 6 juin 1862.
ARTHUR SAUCIER, Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de 30 pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lesquels des certificats de scrip seront délivrés le second lundi de juillet prochain. Il a été... etc. Aucun scrip ne sera payé ... le capital de la Compagnie ait été ... un million.
—DIRECTEURS—
G. Minnemeyer, John Pemberton,
C. H. Slocomb, David Urquhart,
F. Mompere, Jas McHard,
... Connolly, M. Pais,
J. O. Massoe, E. P. Voorhies,
J. M. Mivis. 8 juin

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.
NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que—
Velours, Moquettes, velours,
Bruxelles, tapis à 3 plis,
Ingrain, Hollande, Venise, &c., &c.
Nattes—Toile cirée de toutes qualités et largeurs, nattes blanches et en couleur;
Abat-jour, couvertures de tables, draps, de chambre et ... etc. ... de tout genre, au plus bas prix.
A. BROUSSEAU & CO.

VIN ROUGE—... caisses vin rouge. Haut Brion, ... etc., en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par S. D. GRATIAA & CO., 19 rue Douane.